Accusé de réception en préfecture 030-213001357-20250206-DECCAS005-2025-DE Date de télétransmission : 12/02/2025 Date de réception préfecture : 12/02/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 06 février 2025

<u>Présents</u>: Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Marie-Line VIGNE, André AGNIEL.

<u>Procurations</u>: Vincente OBIOL à Delphine POIRIER. Françoise LLINARES à Brigitte GAYAUD

<u>Absent(s)</u>: Catherine CLIMENT, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE, Françoise LLINARES, Sarah AÏT IDIR, Christine LE ROY DE PRESALE, Annie COGNON, Vincente OBIOL, Claude CADENAT.

Rapporteur: Delphine POIRIER, vice-présidente

Dans le cadre du renouvellement des ateliers « bien vieillir » et de la mise en place des ateliers mémoire, le CCAS souhaite solliciter l'aide du Conseil Départemental du Gard afin de contribuer au financement de ces actions. En effet ces deux actions peuvent bénéficier de l'aide financière de la Conférence des Financeurs du Conseil Départemental, sous réserve de participations communales.

Pour information, le CCAS a déjà sollicité la Commune qui, par délibération du 19 décembre dernier a alloué au CCAS une participation communale totale de 7.130€ qui s'inscrira dans la subvention annuelle de fonctionnement.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2024, Ouï l'exposé du Rapporteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

De solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).

La secrétaire de séance, Brigitte GAYAUD

Le Président, Jean-Marie FOURNIER

	Nombre o	de memb	res
CCAS	En exercice	Présents	Votants
15	15	6	8
Da	te de la 1	^{ère} convo	cation
	24 Jan	vier 2025	5
Séa	ance du 3	0 Janvie	r 2025
	Absence	de quorı	ım

Objet de la délibération

Date de la 2^{ème} convocation

31 Janvier 2025

Demande de subvention pour les Ateliers « Bien Vieillir » et « Ateliers Mémoire »

N° de délibération

005 / 2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr